



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS
LA HAYE**

CONVENTION SUR L'OBTENTION DES PREUVES À L'ÉTRANGER EN MATIÈRE
CIVILE OU COMMERCIALE
(La Haye, le 18 mars 1970)

Notification conformément à l'article 42 de la Convention

ACCEPTATION D'ADHÉSION et ENTRÉE EN VIGUEUR

Géorgie

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
France	09-07-2024	07-09-2024

Paraguay

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
France	09-07-2024	07-09-2024

Le Salvador

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
France	09-07-2024	07-09-2024

Une copie certifiée conforme à l'original de la déclaration d'acceptation est annexée à la présente notification. Cette copie est au profit des États visés à l'article 37, ainsi qu'aux États qui ont adhéré à la Convention conformément aux dispositions de l'article 39.

La Haye, le 9 juillet 2024

Les notifications depositaires sont accessibles en ligne sur le site Web du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, à l'adresse <https://treatydatabase.overheid.nl>

XX Obtention des preuves No. 10/2024



**MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
THE HAGUE**

CONVENTION ON THE TAKING OF EVIDENCE ABROAD IN CIVIL OR
COMMERCIAL MATTERS
(The Hague, 18 March 1970)

Notification pursuant to Article 42 of the Convention

ACCEPTANCE OF ACCESSION and ENTRY INTO FORCE

Georgia

Accepted by	Date	Entry into force
France	09-07-2024	07-09-2024

Paraguay

Accepted by	Date	Entry into force
France	09-07-2024	07-09-2024

El Salvador

Accepted by	Date	Entry into force
France	09-07-2024	07-09-2024

A certified true copy of the declaration of acceptance is enclosed. This copy is on behalf of the States referred to in Article 37, and the States which have acceded to the Convention in accordance with Article 39.

The Hague, 9 July 2024

The Depository Notifications are accessible on the website of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands at <https://treatydatabase.overheid.nl>

XX Taking of Evidence No. 10/2024



**AMBASSADE
DE FRANCE
AUX PAYS-BAS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certified true copy of the original
Head of The Treaties Division
of the Ministry of Foreign Affairs
of the Kingdom of the Netherlands
9273

N° 2024- 0288427

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas (Sous-direction des traités), dépositaire de la Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale, et a l'honneur de se référer à son article 39 et de l'informer de l'acceptation de la France aux adhésions suivantes à ladite Convention :

- Géorgie,
- Paraguay,
- Salvador./.



L'Ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas (Sous-direction des traités) les assurances de sa très haute considération.

La Haye, le 8 juillet 2024

Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas
Direction des affaires juridiques
Sous-direction des traités
La Haye